

Échanger
Publier des travaux d'élèves
► Travailler en collaboration
► Mettre à disposition des ressources
Informer
► Produire ensemble
Partager des idées
Être acteur de son apprentissage
Acquérir des méthodes de travail
Constituer une base commune d'information
Accéder à des outils
Promouvoir et dynamiser les activités de l'établissement

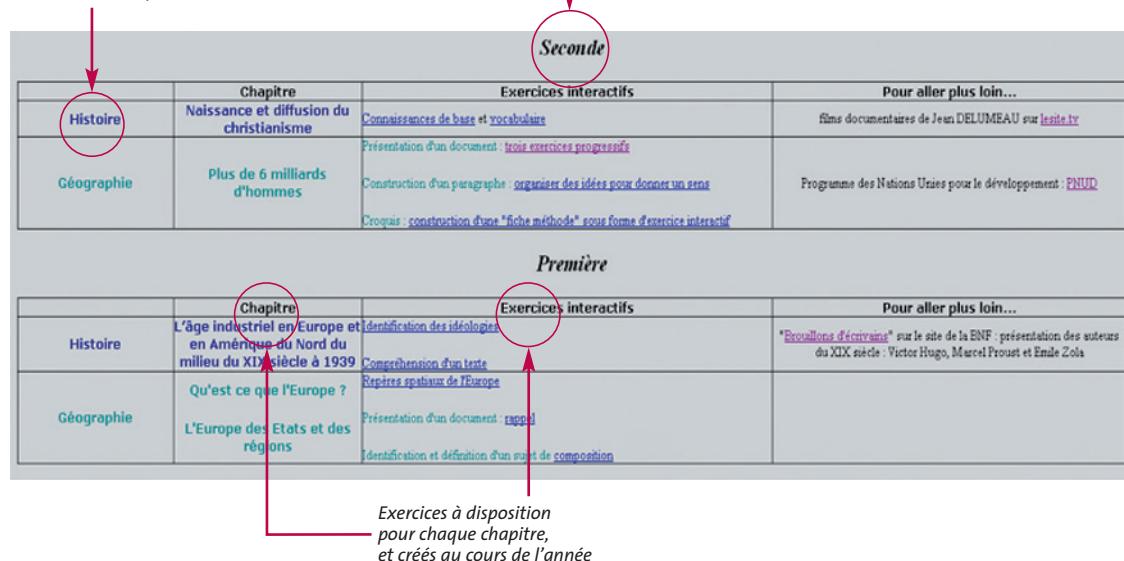
Il n'est pas toujours aisé de trouver un horaire pour travailler avec ses collègues de la même discipline. Afin de faciliter le travail d'échange, de mutualisation et de coordination au sein du lycée entre les professeurs d'histoire-géographie, les professeurs disposent d'un espace commun par niveau de classe : ainsi les travaux donnés aux élèves sont mis en commun et le professeur peut choisir les services adaptés à sa classe. Cette démarche est appliquée tout au long de l'année.

Mise en œuvre

Au sein du lycée, entre enseignants d'histoire-géographie, il s'agit de mettre à disposition des services pédagogiques (exercices interactifs par exemple), des ressources documentaires (fond de cartes, exercices à faire avec un tableur ou traitement de texte...). Les élèves peuvent bénéficier ainsi d'appro-

ches pédagogiques différentes et complémentaires sur les différents chapitres en dehors de leur temps de classe, au CDI ou depuis leur domicile. Les services et les ressources sont accessibles depuis le cahier de texte en ligne.

Un accès libre pour les élèves de chaque niveau aux services et ressources des enseignants d'une même discipline



Les apports de l'ENT

■ L'élève dispose de différentes approches pédagogiques qui lui permettent d'enrichir sa réflexion ou de remédier à des difficultés ponctuelles tout au long de l'année. La mise en commun des objectifs disciplinaires et des savoirs-faire donne plus de cohérence au parcours de l'élève pendant sa scolarité dans l'établissement.

■ Cette démarche permet à chaque enseignant d'enrichir ses mises au point scientifiques, son cours et sa réflexion pédagogique. Ce dispositif facilite l'échange de fichiers que chacun pourra se réapproprier en faisant part de ses remarques à ses collègues. Le professeur reste libre de choisir quels services pédagogiques et documentaires il laisse à disposition des élèves en choisissant à quelle date ils apparaissent dans l'ENT des élèves.

